Le Sounet



Journal d'Informations Municipales de Bondigoux

Janvier - Février 2019



REPAS DES AÎNÉS 12/01/2019



Cette année, après les vœux du maire, le repas servi par le restaurant O TOULOUSAIN s'est déroulé dans une bonne ambiance grâce à l'animation du groupe FANTASIA TRUMPET qui a fait danser nos valeureux aînés toute l'après-midi.

Comme d'habitude, Gérard nous a régalé d'une prestation de ténor qui a enchanté tout le monde.





Le loto a clôturé la soirée et la journée s'est terminée sur cette note joyeuse.

Le conseil municipal remercie tous les participants et vous attend l'année prochaine pour une nouvelle aventure!!





P. 1 - Repas des Aînés 2019.

P. 2 - Repas des Aînés 2019 (suite). Comité des fêtes : les festivités à venir. Seniors en vacances. P. 3 - Espace emploi : jobijoba. Inscription à l'école maternelle de Bondigoux. Information aux habitants. ALAE Bondigoux.

P. 4 - Bruit de voisinage. Brûlage des déchets verts. Frelons asiatiques. Elections européennes.

Infos Bondigoux.



Vous avez plus de 60 ans, vous êtes à la retraite et vous habitez les communes de Bessières, Bondigoux, Buzet/Tarn, La Magdelaine/Tarn , Mirepoix/Tarn ou Villemur/Tarn.

Les Centres Communaux d'Action Sociale en partenariat avec l'A.N.C.V., vous proposent de **partir en vacances** à **GUITTÉ**

pour une «escapade en Bretagne» du 21 Septembre au 28 septembre 2019 pour un coût modeste.

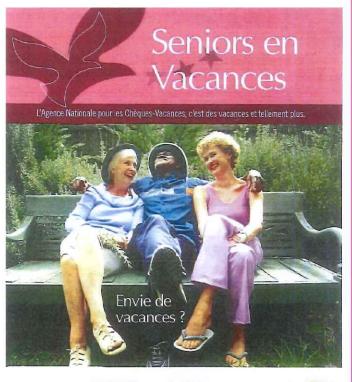
Ce séjour s'adresse en priorité aux personnes non imposables (242€ /pers *).

En fonction des disponibilités le séjour est ouvert aux personnes imposables (402€ /pers*).

Inscriptions par ordre d'arrivée et sur critères jusqu'au Vendredi 12 Avril 2019.

Pour tout renseignement et inscriptions contactez votre Mairie ou votre CCAS.

Une réunion de présentation se tiendra Le Mardi 19 Mars 2019 à 10h à la salle Soleiha





















Le moteur de recherche d'offres d'emploi

Une plateforme de recherche d'emploi qui recense toutes les offres, tous sites confondus.

Inscription gratuite, accès illimité gratuit :

www.emploi.valaigo.fr

Une nouvelle plateforme de recherche d'emploi "JobiJoba" est désormais disponible sur https://emploi.valaigo.fr.

Elle recense toutes les offres d'emploi disponibles sur le territoire de la CCVA (tous sites confondus : Pôle Emploi, Indeed, Météojob ...)

En s'inscrivant gratuitement dans l'espace recruteur, elle permettra aux entreprises de déposer des offres d'emploi, de consulter des CV et de pouvoir être vu par les demandeurs d'emploi du secteur.

Inversement, les demandeurs d'emploi s'inscrivant gratuitement dans l'espace candidat, pourront déposer des CV et repérer des offres qui pourraient leur convenir.

Il suffit simplement de s'abonner (mail et mot de passe).

Cette plateforme recensera également toute l'actualité liée à l'emploi sur le territoire.









INSCRIPTION A L'ECOLE MATERNELLE DE BONDIGOUX

Rentrée scolaire Septembre 2019

Pour la petite section, votre enfant doit être né en 2016. Les enfants nés en 2015, seront inscrits en Moyenne Section. Les enfants nés en 2014, seront inscrits en Grande Section.

Vous devez résider dans une des 3 communes : Bondigoux, Layrac sur Tarn ou Mirepoix sur Tarn.

Pour l'inscrire : Prendre rendez-vous auprès de la directrice de l'école, M^{me} Sarramonne Odile, au 05.61.09.05.10 du 11 mars au 29 mai 2019.

Il faudra vous munir des pièces suivantes :

- Livret de famille, Carnet de santé, Attestation de domicile qui vous sera délivrée par le Sigep (1er étage de la Mairie de Mirepoix) sur présentation d'un justificatif, Certificat de radiation de l'école précédente (pour les MS et les GS).

NOUVEAU

Service d'information aux habitants de Bondigoux

Coupure d'électricité, d'eau, risques climatiques, risques majeurs..., la mairie a décidé la mise en place d'un service d'information à la population par l'envoi d'un courriel (mail).

Pour avoir accès à ce service, il suffit de vous inscrire via le formulaire joint dans ce bulletin municipal et le retourner au secrétariat de la mairie.

Etre mieux informé, pour mieux réagir.

ALAE BONDIGOUX

Une boîte à suggestions a été mise en place à l'accueil de loisirs. Vous pouvez venir déposer vos retours pour les parents d'élèves élus avant le conseil d'école.

Cette année, l'accueil de loisirs sera ouvert en juillet du lundi 8 juillet 2019 au vendredi 2 août 2019.

Le séjour pour les moyens et grandes sections aura lieu du lundi 15 juillet au mercredi 17 juillet ou du mercredi 17 juillet au vendredi 19 juillet. Nous partirons à l'Asinerie de Thil.

L'accueil de loisirs sera fermé pour les vacances d'août du vendredi 2 août 2019 au vendredi 23 août. Il rouvrira ses portes du lundi 26 août au jeudi 29 août.

Attention, vendredi 30 août nous seront fermé pour réunion de rentrée.

Les inscriptions via le site de Léo Lagrange https://leo-lagrange-131036.portail-defi.net/

Allison GIETZEN, Directrice centre de loisirs Bondigoux : alae.bondigoux@leolagrange.org



BRUIT DE VOISINAGE

Nous vous rappelons que les travaux bruyants de bricolage et de jardinage (tondeuse à gazon, tronconneuse...) ne peuvent être

effectués qu'aux jours et horaires suivants : (arrêté préfectoral n° 083 du 23 juillet 1996)

- ⇒ jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- ⇒ samedis de 9h à12h et de 15h à 19h
- ⇒ dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

Les infractions à l'arrêté sont passibles d'une amende contraventionnelle définie par l'article 131-13 du code pénal. Les services de gendarmerie sont habilités à contrôler, à constater les infractions à la loi et à faire appliquer l'arrêté.

Respecter ces consignes est avant tout respecter la tranquillité de vos voisins.



Brûlage des déchets verts

Les particuliers et les professionnels n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les

déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.

À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune de porte à porte. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

Face aux frelons asiatiques = le piège

De février-mars à fin avril c'est la bonne période pour piéger les frelons asiatiques et éviter ainsi la création de nouvelles colonies. En effet, à cette période les reines fondatrices sortent d'hibernation pour fonder de nouveaux nids.

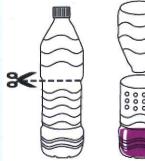
<u>A savoir</u>: en automne, les jeunes reines avec les mâles quittent le nid. Une fois les reines fécondées, elles seront les seules à hiberner, les mâles vont mourir. La totalité de la colonie meurt peu à peu. Le nid ne sera pas réutilisé l'année suivante.

La destruction du nid en automne et en hiver n'est donc pas nécessaire.

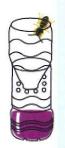
Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide, coupée au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers (et fixée par deux agrafes) pour faire un entonnoir.

Au fond de celle bouteille, versez : un verre de bière brune de préférence, un verre de vin blanc qui repousse les abeilles et un trait de Sirop de cassis, framboise

Ce piège peut être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50 m ou 2 mètres. La pluie détruisant les phéromones qui attirent les frelons, il est nécessaire de renouveler le piège ou de le mettre à l'abri.







Chaque fondatrice piégée = un nid en moins !!



Pour pouvoir voter aux élections européennes du 26 mai 2019, il faut s'inscrire avant le 31 mars 2019 sur les listes électorales soit directement au secrétariat de la mairie ou sur

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396

La solution de santé mutualisée



Bondigoux est partenaire

Conseils et souscription du lundi au vendredi de 9h - 18h 05.64.10.00.48 www.macommunemasante.org

Etat Civil : DÉCES

Paulette BETEILLE veuve DESPEYROUX

le 21/12/2018 à l'âge de 92 ans



MAIRIE DE BONDIGOUX : 1, rue Principale 31340 Bondigoux - Tél: 05.61.09.38.16 Fax: 05.61.74.89.46 E.mail: mairiedebondigoux@wanadoo.fr

Ouverture au public : lundi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

mardi et jeudi de 13h à 17h et mercredi de 8h30 à 12h

En cas d'urgence : Le Maire : 06.62.33.34.64